

Séance du mardi 02 avril 2024

**Membres en
exercice : 11**

Date de la convocation: 26/03/2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrick MARCEL,*

Présents : 11

Présents : Patrick MARCEL, Stéphane SALIES, Pascal ASCOLA,
Sophie ZUBER, Nathalie PELISSIE, Loïc SAUSSEZ, Sabrina ELDIN,
Lisiane ASCOLA, Michel BLIGUET, Bruno BOUSQUET, Eliane PRATS

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance:Eliane PRATS

Objet: Affectation des excédents reportés de fonctionnement 2023 - 008_2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARCEL Patrick

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation des excédents reportés de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : excédent de **321 391.37€**

décide d'affecter l'excédent reporté de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	133 818.49
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	74 213.89
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	261 786.77
Résultat cumulé au 31/12/2023	
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	254 347.43
B. DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à CLARA-VILLERACH, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Patrick Marcel

Dépôt Perpignan
Date de réception de l'AR: 10/04/2024
066-216600510-20240402-008_2024-DE

